

NOTE DE PRÉSENTATION

VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2026

Le budget prévisionnel est construit en se basant sur Le projet de loi de finances 2026 comme indiqué pendant le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est déroulé lors de la dernière séance du conseil municipal du 03 février 2026.

Les orientations et objectifs retenus pour cette année sont :

- **La non-augmentation des taux communaux,**
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement pour mener à bien les projets d'investissement,
- La continuité des recherches de subventions,
- La continuité de la tarification sociale de la pause méridienne à 1€,
- La prise en compte de l'inflation pour les tarifs municipaux votée en Conseil Municipal de décembre dernier.

Il s'agit alors de monter un budget réaliste et sincère en fonction des contraintes budgétaires subies pour mener à bien les projets d'investissement 2026 :

- La finalisation de la réhabilitation du gymnase et de la création du dojo,
- La continuité du déploiement de la sécurisation : bâtiments et ville avec la vidéoprotection,
- La rénovation du bâtiment P. Neruda (club Jeunesse) subventionné à 80 % par la CAF,
- Les audits pour réaliser des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux, notamment à l'école André Malraux,
- La mise en place du nouveau columbarium et d'une aire de jeux,
- La réfection de la piste d'athlétisme,
- L'entretien courant des bâtiments communaux.

Le budget prévisionnel 2026 est constitué avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1. L'affectation définitive interviendra lors du vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025, au plus tard le 30 juin 2026. Après rapprochement avec le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois, il a été constaté les résultats suivants :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 4 818 390,86€
- Recettes : 5 519 304,03€

Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2025 de 617 794,64€ auquel s'ajoute le résultat excédentaire reporté après affectation de N-1 d'un montant de 83 118,53€. Ce qui donne un **résultat de clôture**

excédentaire de 700 913,17€. Celui-ci est repris en intégralité dans les recettes de fonctionnement du budget primitif 2026 sur l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Section d'investissement

- Dépenses : 3 495 441,64€
- Recettes : 3 171 893,98€

Soit un résultat déficitaire de l'exercice 2025 de 323 547,66€ auquel s'ajoute le résultat déficitaire reporté de N-1 de 58 106,01€. Ce qui donne un **résultat de clôture déficitaire de 381 653,67€.** Celui-ci est repris dans son intégralité dans les dépenses d'investissement du budget primitif 2026 à l'article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Les restes à réaliser de 2025, reportés sur 2026 pour un montant de **615 875,13€**, sont constitués principalement de travaux de bâtiments qui sont détaillés en section d'investissement.

Les restes à recouvrer de 2025, reportés sur 2026 pour un montant de **1 033 430,10€**, sont principalement constitués de subventions qui sont également détaillées en section d'investissement

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2026 est équilibrée en dépenses et recettes à **5 987 265 €**, soit une légère diminution du budget prévisionnel de N-1.

A) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 5 286 351,83€ auquel s'ajoute 700 913,17€ d'excédent reporté, soit un total général de recettes de 5 987 265€ pour l'exercice 2026.

On y retrouve :

1. Chapitre 70 « PRODUITS DES SERVICES »

	BP 2025	Projet CA 2025	Réalisé	BP 2026	Évolution BP
Produits des services	582 539€	550 662€	94%	540 264€	-1.89%

Les produits de services rassemblent :

- Les concessions du cimetière,
- Les locations de salles,
- La redevance d'occupation du domaine public (RODP sur électricité / gaz, téléphonie / fibre),
- Les diverses prestations de services rendues à la population, et notamment la tarification sociale à 1€ enregistrée dans le chapitre 74 « Dotations et participations » depuis le 1^{er} janvier 2024 d'où une diminution constatée sur ce chapitre.

Actuellement, la collectivité compte 474 enfants scolarisés sur les 2 écoles :

- 316 élèves en élémentaires pour 13 classes dont 79 % inscrits sur la restauration scolaire,
- 158 élèves en maternelle pour 6 classes dont 84 % inscrits sur la restauration scolaire.

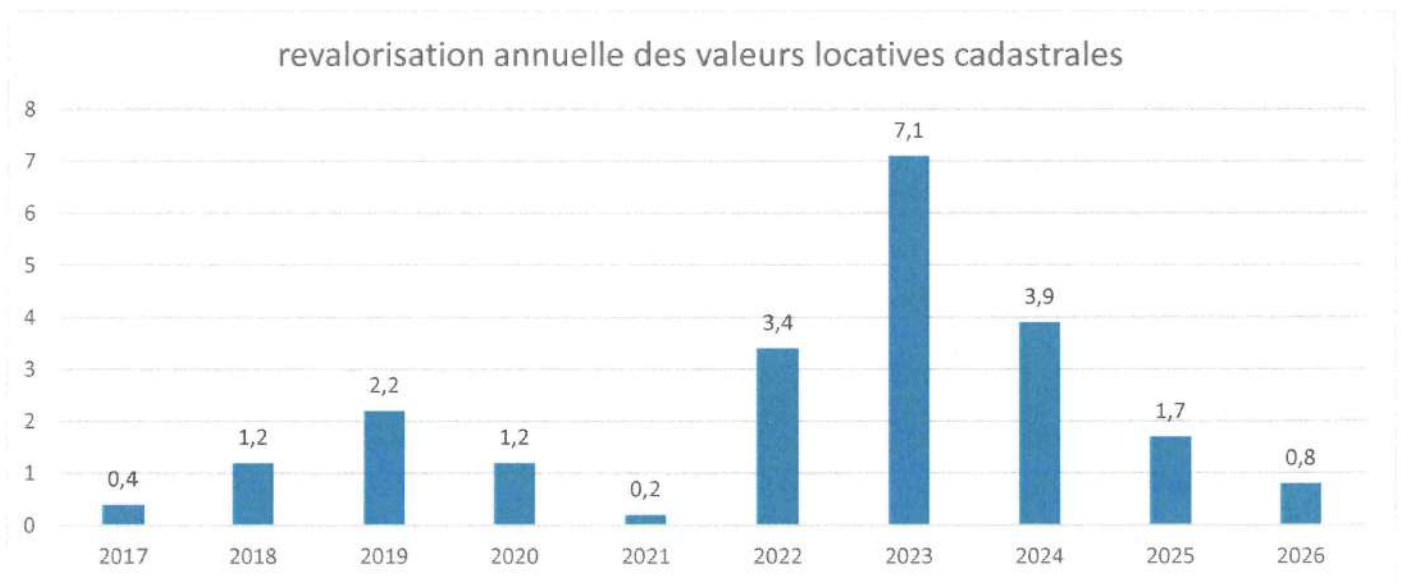
2. Chapitre 73 « IMPÔTS ET TAXES »

	BP 2025	Projet CA 2025	Réalisé	BP 2026	Évolution BP
Impôts et taxes	3 802 130€	3 777 255€	99%	3 779 186€	- 0.6%

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux impositions locales, à la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) mais aussi des fonds de péréquation sur les droits de mutation et dotations communautaires.

Cette année, la collectivité ne prévoit **pas d'augmentation des taux d'imposition** sur le foncier bâti, non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

En revanche, **dans la loi de finances 2026, le gouvernement prévoit d'augmenter les bases d'imposition à hauteur de 0.8 %**. Il est rappelé que même si les taux communaux n'augmentent pas, les impôts locaux eux, suivent l'augmentation des valeurs locatives cadastrales imposées par l'État :



De fait, le produit attendu sur l'exercice 2026 est inscrit à hauteur de **3 390 619€**.

Les taux des trois taxes se décomposent comme suit :

- Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires (THRS) 15,89 %,
- Taxe foncière 36,50 % (fusion du taux avec le département depuis 2021),
- Taxe sur le foncier non bâti 76,80 %.

La fiscalité reversée par Cœur d'Essonne Agglomération (CDEA) à la commune de Villiers-sur-Orge pour 2026, est basée sur les mêmes compensations que N-1 soit une Attribution de Compensation (AC) à 101 504€.

Concernant la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), les critères d'attribution sont fixés dans le Pacte Financier de CDEA. Le montant annuel est réévalué en fonction des données individuelles actualisées chaque année via les fiches de DGF et est réparti de la manière suivante :

- Population DGF : 30 %
- Potentiel financier/habitant : 60 %
- Revenu/habitant : 5 %
- Bénéficiaires : APL 5 %

Ce qui porte à **107 463€ pour la DSC** en fonction de la population de Villiers-sur-Orge et de la participation du SDIS.

On retrouve également dans ce chapitre, 179 600€ de taxes diverses, dont le FPDMT (Fonds de Péréquation Départemental de des Droits de Mutation) qui ne cesse de diminuer depuis 2023 (-30% puis -25%). Cette année, il est estimé à 100 000€.



A cela s'ajoute :

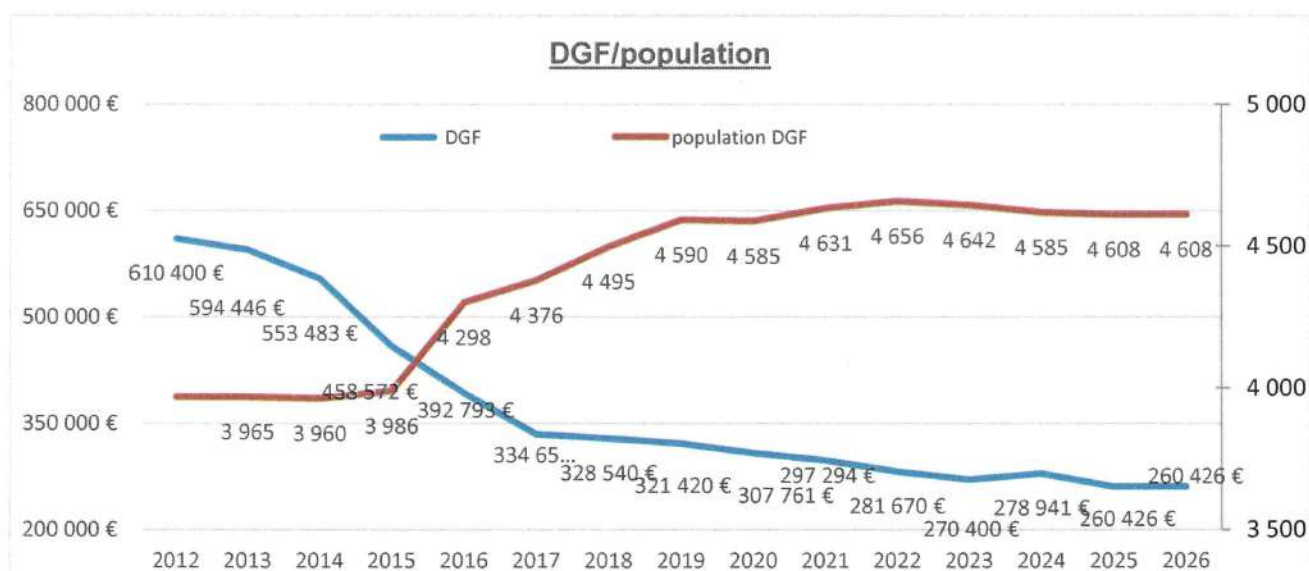
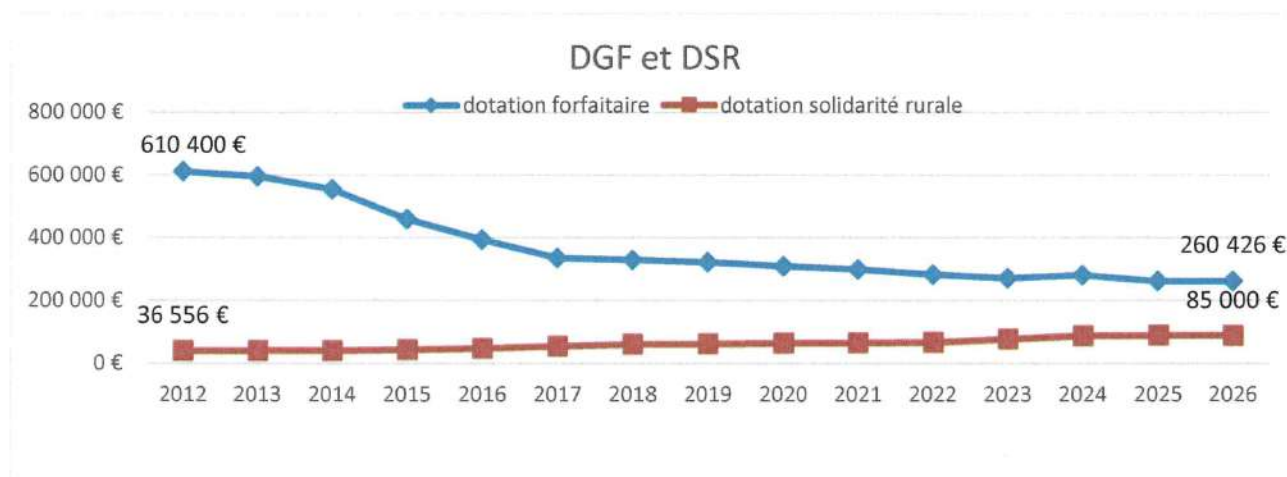
- Les droits de place,
- La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE),

3. Chapitre 74 « DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS »

	BP 2025	Projet CA 2025	Réalisé	BP 2026	Évolution BP
Dotations et participations	776 024 €	806 451€	104%	782 696€	+1%

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est retracée sur ce chapitre. Elle est la principale dotation allouée par l'État. Dans la Loi de Finances 2026 sont prévues une stabilité de la part « Dotation principale » et de la part « Dotation de Solidarité Rurale ». **Ce qui porte à 260 426€ de DGF et 85 000€ de DSR.**

Pour rappel, cette dotation n'a cessé de diminuer.



Sont prévues également, les subventions de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). Elles sont en lien avec le Projet Éducatif De Territoire (PEDT), et également avec le contrat « Convention Territoriale Globale » (CTG), en fonction des services rendus à la population sur les différents secteurs « petite enfance/enfance/jeunesse ». À cela se rajoutent les fonds publics de territoires (FPT) en fonction des appels à projets déjà déposés :

- Projet « atelier graff »
- Projet « journée solidarité »
- Projet « Halloween »
- Projet « nature crèche »

Les subventions CAF attendues sur la PSO* + PSU* + FPT* sont estimées à 344 392€.

*PSO - Prestation de Service Ordinaire : financement à la présence pour les activités péri et extra-scolaires / jeunesse

*PSU - Prestation de Service Unique : Aide de fonctionnement pour la crèche et le RPE

*FPT - Fonds Public et Territoire : subvention versée sur présentation d'un projet soumis à validation

4. Chapitre 75 « AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE »

	BP 2025	Projet CA 2025	Réalisé	BP 2026	Évolution BP
Autres produits de gestion courante	66 880€	116 689€	174%	54 188€	-19%

Ce chapitre « autres produits de gestion courante » regroupe principalement les revenus du patrimoine mais également les remboursements de sinistres et autres.

Sur l'exercice n-1, a été récupéré le solde excédentaire sur l'opération « centre-ville / Clos de la Vigne » pour un montant de 35 060€, également un remboursement de sinistre à la suite du cambriolage au Centre Technique Municipal CTM (13 284€).

Cette année, en fonction du parc locatif occupé, il est prévu une recette de 54 188€.

5. Chapitre 013 « ATTÉNUATION DE CHARGES »

	BP 2025	Projet CA 2025	Réalisé	BP 2026	Évolution BP
Atténuation de charges	65 557€	181 322€	268%	128 017€	+89%

Ce chapitre retrace les remboursements sur rémunération du personnel en congés maladies, maternité ou paternité, accident du travail et autres indemnités. Il concerne également le remboursement des décharges syndicales.

6. Chapitre 042 « OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS »

	BP 2025	Projet CA 2025	Réalisé	BP 2026	Évolution BP
Opérations d'ordre entre section	1 600€	1 556€	97%	2 000€	25%

Ce chapitre correspond à la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat en fonction de l'état de l'actif du patrimoine estimé au 31 décembre de l'année.

Ces opérations d'ordres se constateront également en dépenses d'investissement sur le chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections ».

B) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Chapitre 011 « CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL »

	BP 2025	Projet CA 2025	Réalisé	BP 2026	Évolution BP
Charges à caractère général	1 437 874€	966 976€	67%	1 058 864€	-26%

Le chapitre 011 « charges à caractère général » retrace toutes les dépenses récurrentes incluant les différentes prestations de service. Les dépenses récurrentes de ce chapitre sont également impactées par l'inflation, le prix de l'énergie, l'augmentation des coûts des matières premières pour la restauration scolaire, l'entretien des bâtiments... Le montant pour couvrir ces dépenses est estimé à 1 058 864€.

A noter qu'il est en diminution de -26 % puisque ne sont plus inscrites, les dépenses liées à la restauration scolaire. Depuis le changement de statut de la « Cuisine d'Ici » en syndicat mixte ouvert en date du 1^{er} octobre 2025, ces dépenses sont désormais imputées au chapitre 65, article 6561 « Organismes de regroupement ».

2. Chapitre 012 « CHARGES DE PERSONNEL »

	BP 2025	Projet CA 2025	Réalisé	BP 2026	Évolution BP
Charges de personnel	3 075 868€	3 068 539€	99%	3 157 537 €	+2.66%

Les charges de personnel recensent les rémunérations versées aux agents de la commune et aux personnels extérieurs ainsi que les cotisations sociales.

Le gouvernement, via la loi de finances 2025, impose aux collectivités, une hausse de 12 % des cotisations à la CNRACL sur quatre ans, dont 3 % dès 2025. Le taux de cotisation passe donc immédiatement à 34,65%, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1^{er} janvier 2028.

Cette année, il est envisagé une charge de personnel à hauteur de 3 157 537 € soit une augmentation de 2,9 % par rapport au bilan sortant de 2025. Ce qui porte le ratio budgétaire à 60 % des dépenses réelles de fonctionnement.

3. Chapitre 014 « ATTÉNUATIONS DE PRODUITS »

	BP 2025	Projet CA 2025	Réalisé	BP 2026	Évolution BP
Atténuations de produits	14 200 €	14 117 €	99 %	14 200 €	0%

Dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU, le nombre de logements locatifs sociaux indiqué au 1^{er} janvier 2025 est passé de 400 à 406. Cela représente un taux estimé à 22,56 % par rapport aux 1 800 résidences principales recensées sur la commune. Par conséquent, il manquerait 44 logements sociaux à Villiers (en attente de l'arrêté préfectoral prévu en mars 2026).

4. Chapitre 65 « AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE »

	BP 2025	Projet CA 2025	Réalisé	BP 2026	Évolution BP
Autres charges de gestion courante	600 851 €	576 235 €	96%	838 658 €	+39 %

Les charges de gestion courante recensent les subventions allouées aux associations, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), puis également à la « Cuisine d'Ici » depuis son changement de statut au 1^{er} octobre 2025. Les frais alloués à la confection des repas de la restauration scolaire se retrouvent désormais dans ce chapitre d'où une augmentation significative :

- Les subventions aux associations sont estimées sur la même base que n-1 soit 120 000 € avec un fonds d'action conjoncturel d'environ 11 000 €.

- La subvention allouée au Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) est réajustée à 229 000€ en fonction des résultats de clôture de n-1 et des réels besoins (même base que l’exercice 2024).
- La subvention à la « Cuisine d’Ici » est estimée à 296 400€.

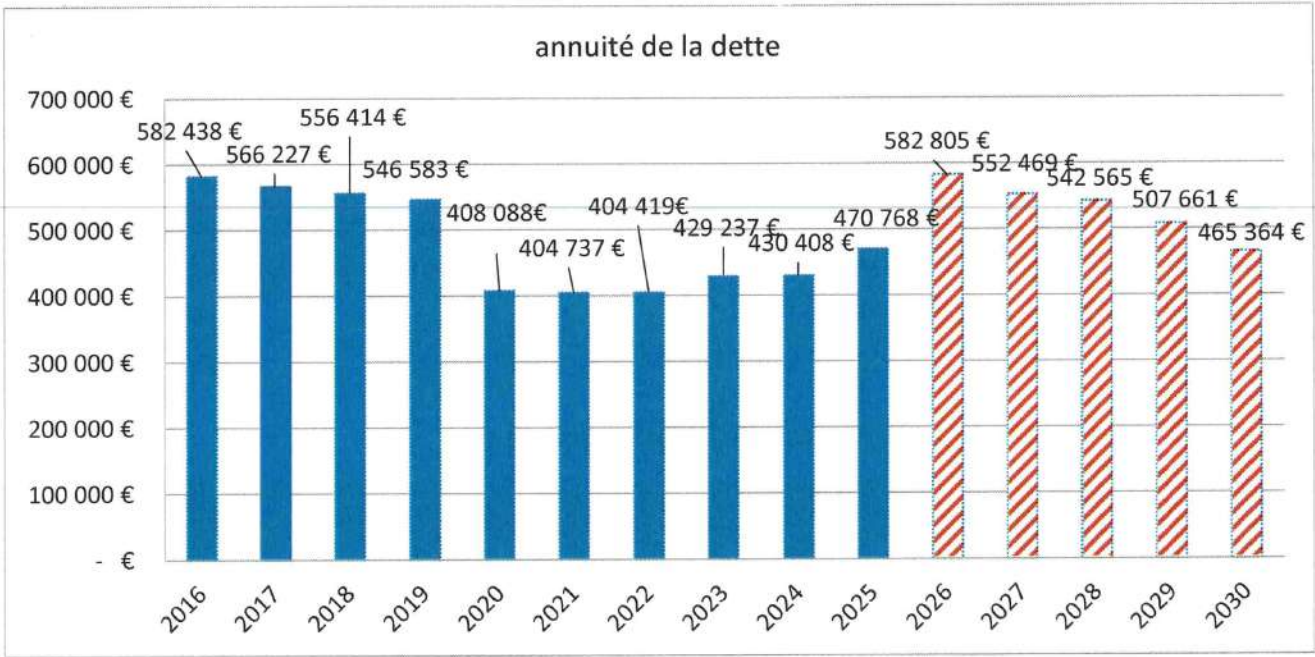
On estime ces dépenses à hauteur de 838 658€.

5. Chapitre 66 « CHARGES FINANCIÈRES »

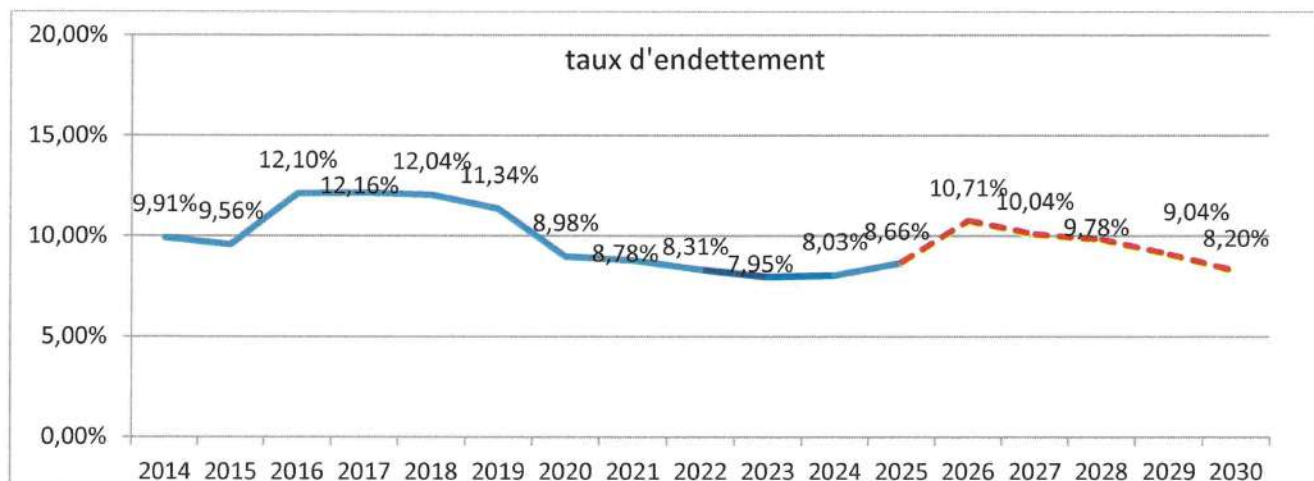
	BP 2025	Projet CA 2025	Réalisé	BP 2026	Évolution BP
Charges financières	123 500 €	85 377 €	69 %	138 450€	+12 %

Les travaux de rénovation du gymnase et la création du dojo doivent être finalisés fin mai. Pour rappel, la collectivité a contractualisé, fin décembre 2024, avec la banque Crédit Agricole, une enveloppe d’emprunt globale de 3 000 000€ en fonction des subventions notifiées. 2 020 000€ ont été débloqués sur l’exercice 2025 et le solde de 980 000€, sera débloqué sur l’exercice 2026 en fonction des appels de fonds et sur l’état d’avancement des travaux et du besoin réel en trésorerie.

L’encours de la dette actuelle est de 4 327 801 € avec une annuité estimée de 582 805€ dont 450 805€ de capital et 132 000€ d’intérêts.



En bilan sortant, la commune absorbe un taux réel d’endettement de 8.66 % et une capacité de désendettement d’à peine 5 ans fin décembre 2025.



À ces charges viennent s'ajouter, les intérêts Courus Non Echus (ICNE) et le coût de la ligne de Trésorerie qui peut être utilisée selon les appels de fonds sur travaux et les demandes de subventions.

6. Chapitre 67 « CHARGES EXCEPTIONNELLES »

	BP 2025	Projet CA 2025	Réalisé	BP 2026	Évolution BP
Charges exceptionnelles	5 000 €	1 505 €	30 %	5 000 €	0 %

Ce chapitre et plus précisément l'article 673 enregistre l'annulation des titres de recettes émis au cours de l'exercice précédent ou d'un exercice antérieur se rapportant à la section de fonctionnement. Cette année, la municipalité prévoit une inscription de 5 000 € pour d'éventuelles régularisations (factures de cantines et autres).

7. Chapitre 042 « DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS »

	BP 2025	Projet CA 2025	Réalisé	BP 2026	Évolution BP
Dotations aux amortissements	102 556 €	100 265 €	97%	104 556 €	+1,95 %

Ces écritures servent à amortir tous les biens acquis jusqu'au 31 décembre de l'année, y compris les subventions reçues pour certains biens. Également le constat de l'amortissement de la pénalité du prêt réaménagé en 2019.

Pour information, ces mêmes inscriptions se retrouvent en recette d'investissement au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre section ».

8. Chapitre 68 « PROVISIONS POUR RISQUES »

	BP 2025	Projet CA 2025	Réalisé	BP 2026	Évolution BP
Provisions pour risques	20 000 €	5 376 €	27 %	20 000 €	0 %

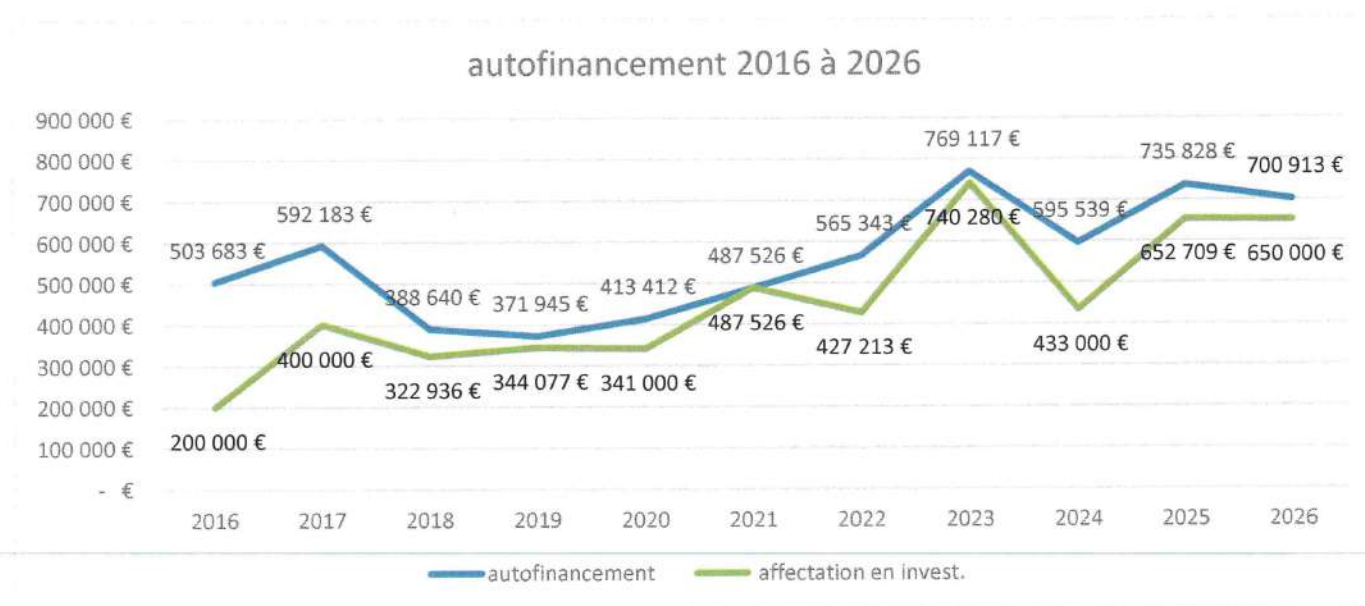
Pour l'ensemble des entités du secteur privé et public, et plus précisément pour les communes de plus de 3 500 habitants, les normes comptables imposent d'enregistrer en comptabilité une provision sur l'exercice

en cours, en raison de la réalisation probable d'un risque ou d'une charge nécessitant une sortie de ressources sur un prochain exercice. Chaque année, il est constaté un pourcentage de créances douteuses en fonction des restes à recouvrer.

9. Chapitre 023 « VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT »

	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Évolution BP
Autofinancement	427 213 €	740 280 €	433 000€	652 709 €	650 000€	-0.42 %

En fonction de l'épargne brute dégagée de N-1, il est prévu d'inscrire près de 93 % de virement à la section d'investissement soit 650 000 €. L'épargne dégagée permet de couvrir l'annuité de la dette avec les nouveaux emprunts courant 2026 estimée à 582 805€.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), cette année, la section d'investissement sera principalement axée sur :

- La rénovation du gymnase/création du dojo : montant estimé à près de 2 517 159€ (incluant les restes à réaliser) représentant 78 % environ des dépenses d'équipements de ce budget.

A) RECETTES D'INVESTISSEMENT :

1) Les fonds propres de la commune :

- Taxe d'aménagement sur toutes constructions nouvelles et demandes préalables de travaux environ 10 776 €,
- Le fonds de compensation de TVA (FCTVA des dépenses d'équipement de l'année N-1) au taux maintenu à 16.404 % pour une TVA de 20 % soit 507 000 €.

2) Des subventions Etat/Région/Département/CAF/Autres en fonction des appels à projets :

- Rénovation du gymnase/création du dojo : 648 262€, subventions au prorata de l'avancement du projet
- Déploiement de la 2^e phase de vidéoprotection (caméras) subventionné à 18 000€, également pour la mairie et le CCAS à hauteur de 24 030€ (80%),
- Installation du 3^e columbarium, subvention à hauteur de 30 % soit 4 200€
- Installation d'une baie vitrée côté dortoir de la crèche imposée par la PMI et subventionnée à hauteur de 80 % par la CAF soit 19 515€,
- Réhabilitation du bâtiment Pablo Neruda/club jeunesse subventionnée également par la CAF à hauteur de 80 % pour un montant de 98 335€.
- Aménagement arboré, subventionné à 50 % par CDEA d'après la convention des 100 000 arbres pour un montant de 4 616€,

3) Le nouvel emprunt de 980 000€ (voir détail ci-dessous dans les charges financières)

Il convient également de reprendre les **recettes reportées de l'exercice 2025** qui se décomposent :

- Recettes reportées sur 2026 : **1 033 430€**, elles sont principalement constituées de subventions sur le complexe sportif :
 - Subventions d'équipement 1 023 490€ : solde travaux du complexe sportif (DSIL 2023 + fonds vert + Région + ACTEE + CDEA + Agence Seine Normandie), solde réfection du centre de l'enfance, solde sur DETR (columbarium + vidéosurveillance)
 - Taxe d'aménagement sur des permis accordés en 2022/2024 pour 9 940€ (en fonction de la déclaration d'achèvement de travaux).

B) Les nouvelles inscriptions en dépenses d'investissement

1) Les dépenses d'équipements

Elles sont scindées en 3 volets :

- Dépenses d'équipement : investissement courant : 80 849 €
- Dépenses d'équipement : travaux de bâtiments : 2 405 866 €
- Dépenses d'équipement : travaux d'aménagement du cadre de vie : 144 765 €

Sont prévus dans les investissements courants : 80 849 €

- Continuité des remplacements des luminaires par des led dans l'ensemble des bâtiments communaux et scolaires,
- Mise en place de ventilateurs au plafond (lutte contre la chaleur à l'école Malraux),
- Mobilier équipement divers (centre de l'enfance, jeunesse, mairie,...),
- Complément de matériels de ménage,
- Outillage du service technique/espaces verts.

Sont prévus dans les travaux de bâtiments : 2 405 866 €

- Priorité sur la finalisation des travaux du complexe sportif pour 2 027 044€,
- Travaux de rénovation du bâtiment « Pablo Neruda / club jeunesse » subventionnés par la CAF
- Installation d'une baie vitrée côté dortoir de la crèche subventionnée par la CAF,
- Lancement d'études sur la rénovation énergétique de l'école Malraux,
- Travaux sur le système de chauffage sur l'ensemble des bâtiments.

Sont prévus dans les travaux de VRD et autres : 144 765 €

- Mise en place d'équipements de vidéoprotection,
- Finalisation de la rénovation du centre de l'enfance,
- Réfection de la piste d'athlétisme,
- Réfection aire de jeux,
- Clôtures diverses,

Il convient également de reprendre les **dépenses reportées de l'exercice 2025** qui se décomposent :

- Dépenses reportées sur 2026 : **615 875€**, elles se décomposent de la manière suivante :
 - Investissement courant et autre : 16 950€ (acquisition de matériel/mobilier, surcharge foncière, actions Ferme de l'Envol),
 - Travaux de bâtiments : 563 721€, rénovation du gymnase/création du dojo, solde travaux panneaux photovoltaïques de la Halle, réfection du centre de l'enfance, remise en état de la toiture tennis, travaux de chauffage sur bâtiments communaux, etc...
 - Travaux VRD : 35 204€, aménagement arboré, lancement de la 2^e phase de la vidéoprotection et la mise en place du columbarium

2) Les dépenses financières : 451 805 €

Cette année, la collectivité va lever la part restante de l'emprunt pour réaliser son Plan Pluriannuel d'Investissement et notamment sur la rénovation du gymnase et la création du dojo.

La collectivité a signé un contrat de prêt avec le Crédit Agricole à tirages multiples jusqu'à atteindre l'enveloppe globale de 3 000 000 € d'emprunts nécessaires, en fonction des subventions et de la trésorerie :

- Un premier tirage de fonds à eu lieu en juin 25 pour un montant de 1 400 000€ avec un remboursement dès le 02/09/25,
- Un second tirage a eu lieu en novembre 25 pour un montant de 620 000€ avec en remboursement au 13/02/26,
- Un troisième tirage est prévu aux alentours de mars 2026 (avancé de 3 mois en fonction de l'avancement des travaux) pour un montant de 675 000€ pour un remboursement au 01/06/2026,
- Un quatrième et fin de tirage prévu aux alentours du mois d'août 2026 pour un montant de 305 000€ soit le solde de l'enveloppe globale de 3 000 000€ pour un remboursement au 01/11/26.

L'annuité de la dette totale est estimée sur 2026 à 582 805 € dont 450 805€ de remboursement en capital et 132 000€ d'intérêts (voir graphique en charges financières).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capital	348 337€	346 032€	347 507€	349 037€	350 623€	380 277€	450 805€
Intérêts	59 751€	58 705€	57 412€	80 200€	79 785€	90 491€	132 000€
Annuité de la dette	408 088€	404 737€	404 919€	429 237€	430 408€	470 768€	582 805€

L'encours de la dette devrait atteindre 4 855 684 € au 1^{er} janvier 2027. La capacité de désendettement est doublée et passe à 8 ans (voir paragraphe charges financières en dépenses de fonctionnement).

<i>En milliers d'euros</i>	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dette en capital au 1^{er} janvier	4 079	3 733	3 386	3 037	2 686	4 326	4 842	4 423	4 005
Emprunts nouveaux	0	0	0	0	2 020	980	0	0	0

Le taux d'endettement de la Commune est calculé par le ratio de l'annuité de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement. Il passe à 8.66 % avec le nouvel emprunt de 2 020 000€ sur l'exercice 2025 et à 10.71 % avec 980 000€ d'emprunt supplémentaire sur 2026.

À cela, viennent s'ajouter :

- Les dépôts et cautionnements reçus concernant les logements pour un montant de 1 000€.

3) Les dépenses d'ordre entre section : 2 000 €

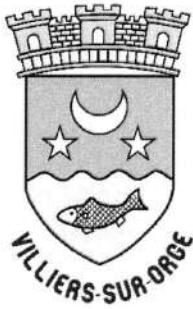
Elles consistent à amortir les subventions perçues sur les biens acquis jusqu'au 31 décembre de l'année N-1. Pour rappel, ces opérations sont constatées également en recettes de fonctionnement au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section ».

CONCLUSION GÉNÉRALE DU BUDGET PRÉVISIONNEL – EXERCICE 2026

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Inscriptions budgétaires BP 2026	5 987 265 €	5 286 351,83 €
Résultat reporté N-1		700 913.17 €
Total section de fonctionnement	5 987 265 €	5 987 265 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Inscriptions nouvelles BP 2026	3 080 684.20 €	3 044 782.90 €
Crédits de reports N-1	615 875.13 €	1 033 430.10 €
Résultat reporté N-1	381 653.67 €	
Total section d'investissement	4 078 213 €	4 078 213 €
Total du budget 2026	10 065 478 €	10 065 478 €
Pour rappel budget N-1	10 297 876 €	10 297 876 €

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le vote du Budget Primitif de l'exercice 2026.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2026 DÉLIBÉRATION N° 2026-003

Objet : **Budget primitif pour l'exercice 2026**

Rapporteur :
Gilles FRAYSSE

Commission plénière :
Le 12 février 2026

Convocation :
Le 13 février 2026

Pièce(s) jointe(s) :
Exécution du compte
financier unique 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice	26
Présents	16
Représentés	9
Votants	25

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 24 février 2026 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : G. FRAYSSE ; L. AMIRI ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUÉTARD ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; M. POINSE ; J-P RICAUD ;

Absents représentés :

F. DA SILVA a donné pouvoir à C. ESTREMANHO ; S. DAVID a donné pouvoir à B. ESTREMANHO ; J. DJENAIID a donné pouvoir à G. FRAYSSE ; I. DOGBO a donné pouvoir à I. LAFAYE ; S. JAUBERTY a donné pouvoir à C. BOUETARD ; H. KÉRIVEL a donné pouvoir à M. PICAUD ; C. SABRI a donné pouvoir à M. PROVOTAL ; P. UTEGINE MWANA a donné pouvoir à C. MARTIN ; F. DHONDT a donné pouvoir à M. POINSE

Absents non représentés :

A. MUSY-BRELIER ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2312-1 ;

VU l'instruction budgétaire M57 précisant les modalités de vote par nature et par chapitre ;

VU l'exécution budgétaire du Compte de Gestion arrêté par le Trésorier Principal ;

VU le Débat d'Orientations Budgétaires tenu le 03 février 2026 ;

CONSIDÉRANT que le Budget Primitif de l'année 2026 s'équilibre, en dépenses et en recettes, pour un volume global de 10 065 478 € ;

CONSIDÉRANT que le solde excédentaire des restes à réaliser de 2025 à reporter sur l'exercice 2026 s'élève à 417 554.97 € ;

CONSIDÉRANT que le résultat de clôture de l'exercice 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 700 913,17€ et un déficit d'investissement de 381 653,67 € ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission plénière en date du 12 février 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à la majorité par 22 voix POUR, 2 voix CONTRE (F. DHONDT ; M. POINSE) et 1 ABSTENTION (C. CRUEIZE) ;

- **DÉCIDE** de reprendre par anticipation au budget primitif de l'année 2026, l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2025, soit 700 913,17 €.
- **DÉCIDE** de reprendre par anticipation au budget primitif de l'année 2026, le déficit prévisionnel de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2025, soit 381 653,67 €.
- **DÉCIDE** de reprendre par anticipation au budget primitif de l'année 2026, l'état des restes à réaliser des dépenses d'investissement de l'exercice 2025, soit 615 875,13 €.
- **DÉCIDE** de reprendre par anticipation au budget primitif de l'année 2026, l'état des restes à recouvrer des recettes d'investissement de l'exercice 2025, soit 1 033 430,10 €.
- **DÉCIDE** d'adopter le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2026, équilibré en dépenses et en recettes, par chapitre et par nature, comme suit :

2026	Dépense	Recettes
INVESTISSEMENT	4 078 213 €	4 078 213 €
FONCTIONNEMENT	5 987 265 €	5 987 265 €
TOTAL	10 065 478 €	10 065 478 €

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Villiers-sur-Orge, le 24 février 2026

Le Maire,



Gilles FRAYSSE

Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur www.telerecours.fr